



## Commune de Vuisternens-devant-Romont

---

### Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 18 mai 2026, 20h00 Salle communale, La Joux

|                                   |                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Présidence :                      | M. Jacques Dumas, Syndic                                                                                                                                                                                                                                  |
| Citoyennes et citoyens actifs :   | 1'819 convoqués par voie de « tout-ménage »                                                                                                                                                                                                               |
| Citoyennes et citoyens présents : | 86 (4.73 %) y compris les membres du Conseil communal                                                                                                                                                                                                     |
| Personnes externes :              | 2                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Scrutateurs nommés :              | M. Gilles Morand pour la 1 <sup>ère</sup> rangée ainsi que la table du Conseil communal<br>Mme Elodie Kolly pour la 2 <sup>ème</sup> rangée<br>M. François Laffely pour la 3 <sup>ème</sup> rangée<br>Mme Jocelyne Dupraz pour la 4 <sup>ème</sup> rangée |
| Citoyennes et citoyens excusés :  | Mme Carole Luxenburger, Conseillère communale<br>Dr Brigitte Butty<br>Mme Ingrid Mathis<br>Mme Dominique Rosat<br>Mme Mégane Bossel<br>M. Gaston Guillet<br>M. Philippe Golliard<br>M. Jérôme Bifrare<br>Mme et M. Mélanie et Jean-Marc Felden            |
| Tractanda :                       | Selon convocation du 27 avril 2026                                                                                                                                                                                                                        |

---

M. le Syndic Jacques Dumas débute l'assemblée. Le Conseil communal adresse ses salutations et se fait un plaisir de mériter la présence des citoyennes et citoyens présents. Il salue particulièrement tous les jeunes ayant obtenu leur majorité et les nouveaux citoyens arrivés dans la commune et leur souhaite la bienvenue en qualité de citoyennes et citoyens actifs.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que le compte-rendu des délibérations soit le plus fidèle possible, l'assemblée sera enregistrée en référence à l'art. 3 al. 2 du règlement d'exécution de la loi sur les communes (RELCo).

Cette assemblée a été convoquée selon les dispositions de la loi sur les communes et en préambule, M. le Syndic demande si les citoyennes et citoyens ont des remarques ou des observations concernant la convocation et l'ordre du jour. Cela n'étant pas le cas, l'assemblée communale est officiellement ouverte, il est 20h 03.

M. le Syndic nomme un scrutateur par rangée de tables et annonce que le personnel communal aidera au dépouillement lors des votes à bulletin secret. Il demande à chaque scrutateur de communiquer le nombre de personnes présents : 85 citoyens sont habilités à voter. Une employée communale citoyenne ayant rejoint l'assemblée quelques minutes après l'ouverture de l'assemblée, le nombre passe à 86 citoyens présents.

M. le Syndic demande aux personnes qui désirent intervenir d'attendre qu'un micro leur soit apporté et de se présenter par leur nom et prénom.

## **1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 1<sup>er</sup> décembre 2025**

### **1.1 Approbation**

Le procès-verbal était à disposition à l'administration communale et sur le site internet de la commune pour celles et ceux qui désiraient en prendre connaissance, raison pour laquelle il ne sera pas lu.

Aucune remarque n'étant signalée, le Conseil communal propose à l'assemblée d'accepter ce procès-verbal à main levée.

**Vote : Le procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.**

M. le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction du document.

\*\*\*\*\*

## **2. Mode de convocation des assemblées communales pour la législature 2026-2031**

Le Conseil communal propose à l'assemblée de maintenir le mode actuel, soit l'envoi d'une circulaire tous ménages, la publication dans la Feuille officielle ainsi que l'affichage au pilier public.

L'assemblée n'ayant aucune remarque à formuler, M. le Syndic propose à l'assemblée d'approuver ce mode de convocation pour les cinq futures années à main levée.

**Vote : Le mode de convocation par envoi d'une circulaire tous ménages, une publication dans la Feuille officielle et un affichage au pilier public est approuvé à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

## **3. Election de la commission financière pour la législature 2026-2031**

M. le Syndic annonce que l'élection des membres des commissions se fera selon l'art. 19 LCo, soit au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour s'il y a plus de candidats que de postes à pourvoir. Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement. Il rappelle que le personnel communal fonctionnera en tant que secrétaire des scrutateurs lorsque les élections auront lieu au moyen d'un bulletin.

Il informe les candidats qu'en référence à l'article 15 bis al. 2 LCo, celui qui manque des séances sans motif légitime peut être révoqué par l'assemblée communale.

M. le Syndic annonce que la commission financière se compose de cinq personnes. Certains citoyens ont manifesté leur intérêt à se représenter ou rejoindre cette commission. Les noms des personnes déjà annoncées sont affichés :

- M. Guillaume Boetsch, Les Ecasseys, nouveau
- Mme Christine Deillon, La Joux, sortante
- M. Jean-Claude Dumas, La Magne, sortant, président actuel
- Mme Laetitia Huguenot, Sommentier, nouvelle
- Mme Valérie Morel, La Joux, nouvelle
- M. Laurent Sciboz, Sommentier, nouveau
- M. Thierry Vuagniaux, Vuisternens-devant-Romont, nouveau

M. le Syndic demande si d'autres citoyens souhaitent se présenter, cela n'étant pas le cas, il invite les personnes présentes à inscrire au maximum cinq des personnes annoncées sur le bulletin reçu en début d'assemblée, de manière lisible.

M. Eric Matthey demande que les candidats se présentent. Chaque candidat est annoncé et se lève.

Les scrutateurs sont invités à récolter tous les bulletins au moyen d'urnes et se retirent pour le dépouillement.

**Résultat de l'élection :**

|    |                                          |          |         |
|----|------------------------------------------|----------|---------|
| -  | nombre de bulletins distribués :         | 86       |         |
| -  | nombre de bulletins rentrés :            | 86       |         |
| -  | nombre de bulletin nul :                 | 0        |         |
| -  | nombre de bulletins blancs :             | 1        |         |
| -  | nombre de bulletins valables :           | 85       |         |
| -  | majorité absolue de bulletins valables : | 43       |         |
| 1. | Deillon Christine                        | élue à   | 72 voix |
| 2. | Dumas Jean-Claude                        | élu à    | 62 voix |
| 3. | Boetsch Guillaume                        | élu à    | 60 voix |
| 4. | Sciboz Laurent                           | élu à    | 56 voix |
| 5. | Vuagniaux Thierry                        | élu à    | 53 voix |
| 6. | Morel Valérie                            | non élue | 49 voix |
| 7. | Huguenot Laetitia                        | non élue | 46 voix |

L'assemblée applaudit les personnes élues.

\*\*\*\*\*

**4. Election de la commission des naturalisations pour la législature 2026-2031**

M. le Syndic annonce que cette commission se compose également de cinq personnes, en référence à l'art. 10 de son règlement sur le droit de cité communal. Les membres actuels ont tous manifesté leur intérêt à se représenter. Il s'agit de :

- Mme Jessica Bifrare, La Magne, sortante
- M. Dominique Butty, Conseiller communal, Villariaz, sortant
- Mme Julie Monney, Vuisternens-devant-Romont, sortante
- Mme Patricia Raemy, Sommentier, sortante
- Mme Rose-Marie Rouiller, Sommentier, sortante

M. le Syndic demande si d'autres citoyens souhaitent se présenter, cela n'étant pas le cas, il explique qu'en référence à l'art. 19 al. 2 LCo, étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement. Il les félicite et les remercie pour leur engagement. L'assemblée les applaudit.

\*\*\*\*\*

**5. Election de la commission d'aménagement pour la législature 2026-2031**

La commission d'aménagement se compose d'au moins cinq membres élus en majorité par le législatif, le reste étant élus par l'exécutif. Le Conseil communal a décidé de maintenir le nombre de membres à sept. Mme Nathalie Wicht et M. Martin Rosat, Conseillers communaux y adhéreront. Certaines

personnes ont manifesté leur intérêt à soit se représenter, soit rejoindre cette commission. Il s'agit de :

- Mme Mégane Bossel, Lieffrens, nouvelle
- M. Benoît Pfund, Les Ecasseys, sortant
- Mme Carole Pittet, Lieffrens, nouvelle
- M. Frédéric Rey, Sommentier, sortant
- M. Laurent Sciboz, Sommentier, sortant

M. le Syndic demande si d'autres citoyens souhaitent se présenter, cela n'étant pas le cas, il explique qu'en référence à l'art. 19 al. 2 LCo, étant donné que le nombre de candidats est égal au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement. Il les félicite et les remercie pour leur engagement. L'assemblée les applaudit.

M. le Syndic remercie l'assemblée pour la nomination des membres des trois commissions. Il remercie chaleureusement les personnes ayant œuvré lors de la dernière législature et il souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

\*\*\*\*\*

## **6. Comptes 2025**

M. le Syndic annonce que les comptes 2025 ont été communiqués dans le bulletin communal et sur le site internet de la commune. Il passe la parole à Mme Joëlle Beaud, responsable du dicastère des finances, pour une présentation des différents chapitres. Des questions pourront être posées au fur et à mesure.

### **6.1 Présentation des comptes de résultats et d'investissements, du bilan et du rapport des comptes**

Mme Joëlle Beaud débute en annonçant que les comptes de résultats 2025 se clôturent avec des charges pour un montant de CHF 12'170'188.40 et des produits pour un montant de CHF 13'328'265.44 soit un excédent de produits de CHF 1'158'077.04 après apport de la réserve de revalorisation de CHF 644'000.-.

Le budget 2025 prévoyait un excédent de charges de CHF 881'750.-. Les importantes différences s'expliquent par :

- une bonne maîtrise des charges propres qui sont globalement en dessous du budget,
- des charges liées plus basses que les budgets 2025, des restitutions seront faites aux communes,
- les impôts sur les gains immobiliers, plus-values et mutations, sur lesquels le Conseil communal n'a aucune maîtrise, sont largement supérieurs aux budgets. Ces trois impôts représentent à eux seuls près d'un million de francs de rentrées supplémentaires.
- une estimation des impôts sur les personnes physiques des années précédentes a été faite pour ne pas constituer de réserve latente, chose qui est interdite lors de l'établissement des budgets.

A titre comparatif, un graphique démontrant les comptes 2025 et les budgets 2025 est présenté. Toutes les classes affichent un meilleur résultat que prévu au budget, à l'exception de la prévoyance sociale en raison de l'ajout des comptes de l'entente intercommunale dans les comptes communaux bien qu'il n'y ait aucune incidence directe sur le résultat.

Mme Beaud poursuit avec la présentation et l'explication des quelques augmentations par classe administrative. Toutes les indications données figurent dans le rapport des comptes qui a été lu par le

Conseil communal et transmis à l'organe de révision ainsi qu'à la commission financière. Ce rapport est également consultable sur le site internet de la commune.

## **0 Administration générale**

Le budget prévoyait un total de CHF 1'092'600.- et les comptes se clôturent par un total de CHF 962'421.-, soit une amélioration de CHF 130'178.51. Cette différence s'explique notamment en raison des comptes suivants :

- 0120.3000.00 Traitement des jetons et vacations du Conseil communal : le budget est établi en tenant compte des forfaits mensuels ainsi que des séances du Conseil communal sur 47 semaines. Des absences lors de certaines séances et les vacations moins nombreuses expliquent cette diminution.
- 0220.3158.00 Contrat de maintenance informatique, licences : les heures de maintenance informatique achetées en fin d'année à un tarif préférentiel pour l'année suivante n'ont pas toutes été utilisées et reportées en 2026.

## **1 Ordre et sécurité**

- Une différence de près de CHF 17'000.- en notre faveur est constatée.

## **2 Formation**

- une différence de près de CHF 160'000.- en notre faveur s'explique en raison de près de CHF 100'000.- de moins de charges pour le COGL.
- 2170.3120.00 Eau, énergie, combustible, élimination déchets : le prix du mazout et de l'essence pris en compte lors de l'établissement du budget diffère du prix réel lors des commandes durant l'année.
- 2180 AES : des augmentations en charge du personnel sont constatées mais également au niveau des produits. Cette augmentation s'explique en partie par l'AES-Vacances et l'augmentation des auxiliaires étant donné que certains jours, l'AES tourne à plein régime. Une augmentation des places notamment à midi a permis de recevoir une subvention.

## **3 Culture – sport – loisirs**

- une différence d'environ CHF 40'100.- en notre faveur s'explique principalement par les coûts d'achat de mazout et d'énergie moins onéreux en raison des prix favorables.

## **4 Santé**

- une différence d'environ CHF 122'000.- en notre faveur s'explique principalement par les charges liées moins hautes au sujet des homes, soins à domicile et ambulances.

## **5 Social**

- notre commune est la commune siège pour l'entente intercommunale. Une augmentation de CHF 295'000.- est constatée. Elle n'a pas d'impact sur notre commune. Il est relevé que la part pour les crèches, garderies et accueil familial de jour de la Glâne se trouvent dans ce compte. Le montant est conséquent pour le district et cette année, un solde de CHF 51'000.- se présente en notre faveur.

## **6 Trafic et télécommunications**

- une différence de CHF 140'000.- en notre faveur est constatée.
- 6150.3141.01 Service hivernal par des tiers : une différence s'explique en raison d'une météo clémente.
- 6150.3300.10 Amortissements planifiés routes : en raison du retard des travaux sur les lots des quatre routes AF, les amortissements n'ont pas débutés.
- 6220.3611.00 Part aux dépenses relatives au tarif régional : la différence s'explique en raison des charges liées du Canton.

**7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire**

- Une différence de CHF 183'000.- en notre faveur est constatée.
- 7101.3105.00 Achat d'eau pour revente : L'économie faite ne veut pas dire qu'on consomme moins. En raison d'une meilleure gestion du réseau d'eau, la Commune peut acheter de l'eau au GAGEC, à un tarif plus intéressant qu'auprès de l'AVGG.
- 7201.3612.00 Participation à la Step AIMPGPS/ABVGN : une participation plus basse s'explique en raison des charges liées. Le dernier acompte n'a pas été demandé en raison de la provision des comptes.
- 7410.3142.00 Entretien et rénovation du réseau d'eau : des travaux prévus sur un ruisseau n'ont pas pu être réalisés en entier sur 2025. Le reste des travaux sera réalisé en 2026 et la subvention sera également perçue en 2026.
- 7900.3132.00 Honoraires des urbanistes : les coûts prévus pour la modification du RCU se sont avérés moins onéreux que prévus.

**8 Economie publique**

- Une différence de CHF 2'500.- en notre faveur s'explique en raison de charges liées.

**9 Finances**

- Une information particulière est transmise afin d'expliquer la raison du bénéfice de CHF 1'000'000.- annoncé.
- 9100.4000.00 Impôts sur le revenu des personnes physiques, année fiscale : Le montant prévu au budget est estimé sur la base de la statistique fiscale et selon les informations en possession de la commune sur les 10 dernières années.
- 9100.4000.10 Impôt sur le revenu des personnes physiques, années précédentes : légalement, le montant de CHF 527'839.80 n'a pas le droit d'être inséré dans les budgets mais doit figurer dans les comptes. Ce même principe vaut pour les impôts sur la fortune des personnes physiques pour les années précédentes ainsi que pour les impôts sur le bénéfice des personnes morales des années précédentes.
- 9100.4002.00 Impôts à la source : une différence de près de CHF 42'000.- est constatée. Ce poste est difficilement estimable étant donné qu'il y a passablement de mouvement de la population.
- 9101.4022.00 Impôts sur les gains immobiliers et les plus-values et 9101.4023.00 Impôts sur les mutations : ces deux impôts à eux seuls représentent un montant en notre faveur de CHF 260'000.- Il s'agit d'éléments que le Conseil communal ne peut pas maîtriser. Ces chiffres ne nous sont parvenus que dans le courant du mois de novembre, soit après l'établissement du budget.
- 9500.4601.00 Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur : une légère augmentation de CHF 11'000.- nous est favorable en raison de l'augmentation des véhicules immatriculés sur le canton.
- 9610.3400.00 Intérêts passifs et frais des engagements : les emprunts ont pu être réalisés à des taux plus bas qu'initialement estimés au budget et étant donné que la réfection des routes n'a pas pu être entièrement réalisée, il n'y a pas eu besoin d'augmenter les emprunts.
- 9610.3499.00 Bonification d'intérêts sur impôts : il s'agit des intérêts à restituer aux citoyens qui paient leurs impôts en une fois.

L'assemblée n'ayant aucune question sur les comptes de résultats, Mme Joëlle Beaud présente ensuite une synthèse des investissements au 31 décembre 2025 en précisant que trois d'entre eux sont terminés.

| Dénomination                             | Charges           | Produit           | Statuts  |
|------------------------------------------|-------------------|-------------------|----------|
| Etude infrastructure scolaire            | 20'000.00         |                   | En cours |
| Remplacement éclairage terrains de sport | 43'043.35         |                   | Terminé  |
| Etude rénovation halle de sport          | 43'689.30         |                   | En cours |
| Réfection route des Chaffaz              | 14'492.70         |                   | En cours |
| Chemin accès Eperleires /arrêt bus       | 44'605.90         |                   | Terminé  |
| Réfection lot 4 routes AF                | 410'424.83        |                   | En cours |
| Subvention AF féd + cant                 |                   | 614'573.00        |          |
| Taxe raccord. ménages privés – eau       |                   | 1'840.40          |          |
| Eaux claires lot 4 routes AF             | 185'082.07        |                   | En cours |
| Subvention eaux claires lot 4 routes AF  |                   | 163'333.00        |          |
| Taxe raccord. ménages privés - EU        |                   | 71'415.85         |          |
| Constr. abri forestier Commun-Dessus     | 23'958.05         |                   | Terminé  |
| <b>Subtotal</b>                          | <b>785'296.20</b> | <b>851'162.25</b> |          |
| Solde pour balance                       | 65'866.05         |                   |          |
| <b>Total</b>                             | <b>851'162.25</b> | <b>851'162.25</b> |          |

Mme Beaud transmet également le récapitulatif par investissement terminé en 2025 :

| Dénomination                             | Crédit voté | Coût final | Différence |
|------------------------------------------|-------------|------------|------------|
| Remplacement éclairage terrains de sport | 78'000.00   | 43'043.35  | -34'956.65 |
| Chemin accès Eperleires /arrêt bus       | 100'000.00  | 83'181.25  | -16'818.75 |
| Constr. abri forestier Commun-Dessus     | 60'000.00   | 59'907.90  | -92.10     |

Elle indique également que la Commune a reçu des subventions AF fédérales et cantonales pour un montant de CHF 614'573.-. Ces montants se rapportent pour une partie à des lots terminés depuis fort longtemps ainsi qu'une partie concernant le lot-3 en cours.

Les charges se montent à CHF 785'296.20 et les produits à CHF 851'162.25, soit des charges négatives de CHF 65'866.05 en raison des subventions reçues en fin d'année 2025.

Aucune question n'étant posée, Mme Joëlle Beaud présente ensuite le récapitulatif du bilan. Elle n'a pas beaucoup de commentaires à faire si ce n'est au sujet du patrimoine financier qui s'explique principalement en raison des liquidités qui se trouvent sur le compte-courant. Concernant les passifs, elle indique que pour les financements spéciaux, deux réserves pour l'équilibre des comptes pour les eaux claires et eaux usées s'y trouvent. En maintenant la situation actuelle, la réserve va s'amenuiser et une situation doit être trouvée. Des discussions sont en cours au sein du Conseil communal pour augmenter la taxe relative à l'épuration.

La réserve liée au traitement d'introduction diminuée chaque année se monte actuellement à CHF 3'224'183.05.

Le capital propre de la commune se monte à CHF 6'537'201.24.

M. Joël Thurler demande ce qui se trouve dans les actifs de régularisation. Mme Beaud répond qu'il s'agit des transitoires et des charges d'exploitation dont la régularisation des impôts de CHF 6'490'000.-.

Aucune autre question n'étant posée, M. le Syndic remercie Mme Joëlle Beaud pour la présentation effectuée.

## **6.2 Rapport de la commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision**

La parole est donnée à M. Jean-Claude Dumas, président de la commission financière pour la lecture du rapport établi le 11 mai 2026.

### **Comptes de résultats et d'investissements 2025**

Mesdames, Messieurs,

La Commission financière a examiné les comptes 2025 ainsi que les rapports de révision y relatifs. Les comptes ont été validés par le Conseil communal le 2 mars 2026. L'audit externe, réalisé par la Fiduciaire Fiducum SA à Marly en date du 24 mars 2026, confirme que les comptes sont conformes aux prescriptions légales, correctement tenus, que le contrôle interne est jugé adéquat et que la prudence fiscale du Conseil communal est soulignée. L'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2025.

La Commission financière a rencontré le Conseil communal le 29 avril 2026 pour la présentation détaillée des comptes, assurée par Madame Joëlle Beaud, responsable des finances, et Madame Monique Nissille, administratrice des finances.

#### **Compte de résultats**

L'exercice 2025 se clôture par **un excédent de produits de CHF 1'158'077.04**, alors que le budget prévoyait un déficit de CHF 881'750.-. Ce très bon résultat s'explique principalement par des charges maîtrisées, des recettes fiscales nettement supérieures (CHF ~1 million), la dissolution annuelle de la réserve de réévaluation (CHF 644'836.85), des charges liées cantonales et intercommunales plus basses que prévues (CHF ~400'000.-) et des intérêts passifs plus faibles grâce à un recours tardif des emprunts.

Une provision de CHF 1'000'000.- a été constituée pour les impôts des années antérieures, en raison du retard de taxation cantonal.

#### **Compte des investissements**

Le compte des investissements pour l'année 2025 présente **un excédent de charges de CHF 65'866.07** pour un total d'investissements réalisés de CHF 785'296.20.

Plusieurs projets ont été reportés à 2026, ce qui explique l'écart avec le budget initial de CHF 3,6 millions. Trois projets ont été achevés en 2025, tandis que les travaux liés aux routes et aux études scolaires se poursuivront en 2026. Des subventions « améliorations foncières » importantes ont été encaissées en fin d'année pour un montant total de CHF 777'906.-.

Le bilan demeure sain. Nous attirons toutefois l'attention sur le financement spécial des eaux usées, dont la réserve diminue fortement ; une adaptation des taxes devra être envisagée.

Sur la base du rapport de révision et de ses propres vérifications, la Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes 2025 tels que présentés.

### **Remerciements**

La Commission financière souhaite relever le travail accompli au sein de l'administration. La maîtrise des charges de fonctionnement et l'engagement des dicastères en faveur d'une gestion optimale des ressources communales méritent d'être soulignés.

Elle tient à remercier le Conseil communal, et plus particulièrement à Mesdames Joëlle Beaud et Monique Nissille, pour la tenue exemplaire des comptes et la gestion attentive des dossiers financiers.

## **6.3 Approbation**

M. le Syndic demande aux citoyennes et citoyens d'approuver les comptes de résultats et d'investissements 2025 par main levée en précisant que le Conseil communal s'abstient de voter en référence à l'art. 18 al. 3 de la Loi sur les communes.

**Vote : L'assemblée approuve les comptes 2025 à l'unanimité des personnes ayant le droit de vote.**

\*\*\*\*\*

## **7. Divers**

M. le Syndic donne quelques informations sur les points suivants :

- **Infrastructures scolaires :**

M. Gilles Audergon fait un point de situation sur le projet. Le Conseil communal a des contacts réguliers avec le bureau d'architecte, la collaboration se passe très bien. Il est difficile d'annoncer des délais ce soir. Plusieurs services de l'Etat ont déjà reçu le dossier pour des avis préalables. Le dossier technique avance en parallèle. Dès le retour de ces consultations, le Conseil communal pourra prendre connaissance des éventuelles adaptations demandées et finaliser le dossier pour le dépôt de la demande de permis de construire d'ici ces prochains mois. L'objet suit son cours, le Conseil communal espère que la suite se déroule le plus vite possible.

- **Commission de l'énergie et Commission Loisirs et Culture (CLC) :**

M. le Syndic annonce que ces deux commissions sont élues non pas par le législatif mais l'exécutif. Toutes les personnes intéressées à rejoindre l'une de ces commissions peuvent faire part de leur intérêt en s'annonçant auprès de l'administration communale.

- **Dossier éolien :**

M. le Syndic donne quelques informations car comme indiqué dans la presse, un mât de mesure sera installé sur la Commune Flon mais à proximité de la Commune de Vuisternens. Etant donné que le nom du site sera « les Monts de Vuisternens », l'amalgame pourrait être vite établi. Il précise que le mât ne sera pas sur le territoire communal. La situation sera semblable avec la Commune de Sâles avec la pose d'un mât de mesure sur le site de l'Esserta. M. le Syndic tenait à ce que la population soit informée de cet élément.

Il rappelle que les neuf communes recourantes se réunissent toujours pour avancer dans le dossier. La dernière séance date du 12 mai dernier. Un nouveau regain est constaté avec l'arrivée de nouveaux conseillers de différentes communes car on pouvait constater une certaine lassitude.

- **Nouveau Conseil communal :**

M. le Syndic tient à présenter Mmes Florence Zendali et Nathalie Wicht qui ont rejoint le Conseil communal ce printemps. Il profite pour remercier Mme Ingrid Mathis et M. Gilles Morand pour leur excellent travail au service de la chose publique, leur implication active et leur incroyable conscience professionnelle. Ils sont également artisans des très bons comptes présentés ce soir malgré leurs dicastères compliqués. L'assemblée les applaudit.

- **Frelon asiatique :**

M. le Syndic annonce qu'à la demande de Mme Christine Deillon, une information est communiquée au sujet de cet insecte nuisible qui se propage dans nos régions. Plusieurs foyers ont été éradiqués l'année dernière. Il s'agit d'un problème sérieux qui inquiète réellement les apiculteurs de la région.

La parole est donnée à Mme Christine Deillon, apicultrice, qui donne quelques explications sur la propagation du frelon. L'année dernière, il y a eu plus de 15 nids dans le district dont quatre dans la commune. La recherche de ces nids représente près de 1'300 heures. Les apiculteurs ont donc décidé de faire un repérage sélectif. Tous les frelons piégés sont des nids secondaires en moins pour cet automne. Elle demande que chaque propriétaire vérifie ses avant-toits ou haies et annonce chaque éventuel nid via un site : [www.frelonasiatique.ch](http://www.frelonasiatique.ch). Cela déclenche ensuite une notification auprès du délégué de la Glâne. Elle explique qu'un nid primaire est très facile à exterminer contrairement à un nid secondaire, d'où l'importance d'être réactif. Un flyer est présenté.

- M. Romain Braillard demande comment différencier un frelon asiatique d'un frelon européen. Une image est donnée : le frelon asiatique se démarque par ses pattes jaunes, sa couleur plus foncée et sans points noirs sur l'abdomen. Le frelon européen est une grosse guêpe, une taleine. Le frelon asiatique effectue des vols stationnaires devant les ruches et attrape les abeilles en plein vol alors qu'un frelon européen ne peut pas faire ça.
- Mme Mary-France Gonthier demande s'il est possible d'ajouter la documentation présentée sur le site internet de la Commune, l'administration le fera.
- Mme Laetitia Huguenot demande à quoi ressemble le nid. Mme Deillon répond qu'il est comparable à une grosse poire avec des entrées latérales alors qu'un nid de frelons européens a une entrée par dessous. Le nid est plus clair qu'un nid de guêpe qui est plutôt gris.

M. le Syndic donne ensuite la parole aux citoyens qui souhaiteraient s'exprimer.

- M. Frédéric Rey a une question adressée à Mme Joëlle Beaud concernant l'augmentation des impôts votée en décembre dernier malgré les chiffres présentés ce jour. Il a bien compris que certains chiffres n'étaient pas encore connus au moment de l'établissement des budgets mais Mme Beaud avait annoncé des augmentations progressives au fil des prochaines années. Il demande si l'assemblée votera à chaque fois sur un budget incorrect. Mme Beaud répond que les budgets sont une addition juste de chiffres faux. Le Conseil communal sait qu'en principe, le résultat des comptes ne sera pas forcément à l'équilibre mais meilleur que le budget annoncé, compte tenu de certains montants qu'on ne peut ajouter que dans les comptes. La situation actuelle est particulière en raison d'un retard certain du Service cantonal des contributions. Chaque année, une analyse sera établie et une décision sera prise s'il sera judicieux d'augmenter ou non le taux d'impôt ou d'autres taxes. Ces discussions reprendront

dès septembre, lors de l'établissement du budget 2027. Ce résultat 2025 ne rend pas la situation financière plus sereine mais permet d'atténuer l'une ou l'autre augmentation initialement prévue dans la planification financière. M. Rey fait remarquer que le Conseil communal ne peut pas mettre les chiffres corrects dans son budget alors que l'augmentation d'impôt sera quant à elle bien réelle pour le citoyen. Mme Beaud répond que cette augmentation ne s'arrête pas sur un exercice. Elle a pour but de pérenniser les finances communales.

- M. Eric Matthey souhaite parler des parchets communaux. Il demande si un règlement a été voté en 2025. M. le Syndic répond qu'effectivement, un règlement a été appliqué en 2025. M. Matthey demande si ce règlement ne s'applique qu'au village de Vuisternens ou également au reste de la commune. M. le Syndic répond que ce règlement vaut pour l'entier de la commune. M. Matthey demande qui a voté ce règlement. M. le Syndic répond que c'est le Conseil communal qui en a la compétence, ce règlement n'est pas soumis à l'assemblée communale. M. Matthey estime qu'il ne peut pas y avoir deux poids deux mesures sur l'application du même règlement, on se voit retirer des parchets car on vend du foin. Celui qui produit des céréales ne va pas forcément s'équiper d'une moissonneuse batteuse pour récolter ses céréales. M. le Syndic explique qu'une attribution a été décidée par le Conseil communal sur la base d'un règlement établi avec l'aide d'un juriste. Les décisions ont été transmises aux agriculteurs. Ces derniers concernés par une modification en raison de l'arrivée de nouveaux ayants-droits ont été réunis en séance. Ensuite, des recours ont été déposés contre certaines attributions et la Préfecture en a tenu compte. Le dossier est actuellement dans les mains de la Préfecture. M. Matthey explique qu'il s'agit du revenu principal de la ferme, il n'y a pas d'autre activité, il ne voit pas pourquoi ils n'auraient pas le droit aux parchets. M. le Syndic lui explique que s'il estime être dans son droit, il doit faire recours. M. Matthey dit avoir contacté ce jour la personne qui a réalisé ce règlement et à qui il a dit que ce document a été réalisé pour tenter de régler des problèmes familiaux. M. Matthey estime que ce n'est pas à sa famille de payer pour des rengaines de famille. M. le Syndic tient compte de cette remarque mais rappelle que le règlement a été réalisé sur la base de l'ancien, avec l'aide d'un juriste. Les attributions ont été faites, des recours ont été déposés et admis, la procédure judiciaire se met en route. M. Matthey dit que s'il veut faire recours, il est obligé de s'aider d'un avocat et cette situation est misérable. M. le Syndic répète que lors de la séance en présence des agriculteurs, personne n'a signalé un problème bien que des recours aient été déposés quelques jours plus tard. M. Matthey demande si le règlement peut être revu. M. le Syndic répond que non, l'attribution a été faite pour les autres villages sur cette même base. M. Matthey ne comprend pas qu'on puisse avoir un même règlement avec plusieurs solutions pour une même commune. M. le Syndic ne peut pas en dire plus en raison du secret de fonction. Il relève que si M. Matthey estime être dans son bon droit, le seul moyen pour lancer la machine judiciaire est de déposer un recours.
- M. Jean-François Girard fait une remarque positive et remercie l'équipe de JPF pour la réalisation des travaux de réfection de la Route de Sommentier, à Lieffrens. Les travaux ont pris un peu plus de temps que prévu mais c'était notamment dû à quelques soucis météo. Il est très content du travail final, il y a eu peu de dérangement. Il émettrait quelques remarques sur les personnes travaillant dans les bureaux de JPF. Des erreurs ont souvent été remarquées dans l'établissement des plans et dans le calcul des pentes. Ces études sont en finalité payées par le contribuable et ces erreurs à répétition sont décevantes. Il répète que le résultat final est très bon.
- M. Jean-François Girard ajoute que la Corporation forestière Glâne-Farzin a réalisé des travaux de bûcheronnage assez conséquents dans la forêt de Lieffrens en décembre, lorsque le temps était pluvieux et le terrain pas encore gelé. Certains chemins ont été passablement défoncés.

Certains promeneurs ont fait part de quelques remarques car ils ne peuvent plus pratiquer ces chemins, notamment des personnes à mobilité réduite. Il demande que le Conseil communal en fasse part à la Corporation forestière pour rétablir la situation. Il ne demande pas une autoroute mais que les promeneurs puissent se balader à leur gré. M. Martin Rosat répond que l'exploitation n'est pas terminée, du bois est encore stocké en bordure de parcelle. Dès que le bois aura été évacué, une remise en état sera faite. Cela reste des chemins d'exploitation forestière, les chemins ne sont pas fondés. L'exploitation forestière ne se fait plus comme avant, des équipes travaillent tous les jours et il n'est plus possible d'attendre que le terrain soit gelé pour intervenir.

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic remercie les personnes présentes pour leur participation et l'intérêt porté aux affaires communales. Il remercie les scrutateurs et l'administration communale pour la préparation de cette assemblée. Le Conseil communal et le personnel communal souhaitent à tous un été plein de belles promesses. M. le Syndic invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

L'assemblée est levée à 21h22.

\*\*\*\*\*

Le syndic J. Dumas

La secrétaire V. Menoud